

**TEXTES ADOPTÉS****P5\_TA(2002)0137****Conseil européen de Barcelone****Résolution du Parlement européen sur les résultats du Conseil européen des 15 et 16 mars 2002 à Barcelone**

*Le Parlement européen,*

- vu la communication de la Commission «La stratégie de Lisbonne — Réussir le changement» (COM(2002) 14) ainsi que les 21 autres documents du Conseil et de la Commission présentés au Conseil européen,
  - vu sa résolution du 28 février 2002 sur la stratégie de plein-emploi et d'inclusion sociale dans le cadre de la préparation du Sommet du printemps 2002 à Barcelone: le processus de Lisbonne et la voie à suivre <sup>(1)</sup>,
  - vu sa résolution du 28 février 2002 sur la stratégie de développement durable en vue du Conseil européen de Barcelone <sup>(2)</sup>,
  - vu sa recommandation au Conseil du 13 décembre 2001 sur la crise au Proche-Orient et le rôle de l'Union européenne dans la région <sup>(3)</sup> et sa résolution du 7 février 2002 sur la situation au Moyen-Orient <sup>(4)</sup>,
  - vu les conclusions de la présidence du Conseil européen,
- A. vu l'objet du Conseil européen de printemps, qui consistait à examiner les progrès accomplis en ce qui concerne la stratégie décennale de modernisation adoptée en mars 2000 à Lisbonne et complétée d'une dimension environnementale en juin 2001 à Göteborg, et à donner une impulsion politique aux priorités convenues pour l'année à venir.

**I. Stratégie de Lisbonne**

*Contexte politique et économique général*

1. se félicite du résultat général du Conseil européen de Barcelone, qui fait suite à la révision de la stratégie de Lisbonne opérée l'an dernier à Stockholm; réaffirme que le dosage de politiques décidé à Lisbonne, portant sur des réformes économiques qui se soutiennent mutuellement, sur le plein emploi, sur la cohésion sociale et sur un développement durable, devrait être conservé, et qu'il faudrait faire des progrès considérables, dans tous ces domaines, à chaque Conseil européen de printemps;
2. se félicite que le Conseil européen ait reporté ses conclusions sur le Sommet mondial sur le développement durable au Conseil européen de Séville de juin 2002, afin de pouvoir organiser une consultation approfondie à l'échelon européen sur la communication récente de la Commission intitulée «Vers un partenariat mondial pour un développement durable» (COM(2002) 82); demande les préparatifs les plus larges possibles au sein des institutions européennes et s'engage à organiser un vaste débat sur ce thème lors de sa période de session de mai 2002;
3. se félicite de l'initiative prise par la présidence espagnole d'associer les pays candidats à la stratégie de Lisbonne et espère que la Commission ajoutera ces pays à son document de synthèse pour l'examen de l'année prochaine;

<sup>(1)</sup> P5\_TA (2002)0079.

<sup>(2)</sup> P5\_TA (2002)0081.

<sup>(3)</sup> «Textes adoptés», point 7.

<sup>(4)</sup> P5\_TA (2002)0054.

**Mercredi, 20 mars 2002**

4. souligne, sous l'angle de la réalisation de ces modernisations, qu'il importe de préserver les valeurs du modèle social européen tout en évitant les interventions de l'État qui sont génératrices de dépendance et en reconnaissant que les systèmes de protection sociale se trouveront renforcés par la méthode de coopération ouverte; salue l'engagement du Conseil pour le plein emploi et la confirmation de l'objectif de créer des emplois meilleurs et plus nombreux; souligne que l'amélioration de la qualité de l'emploi contribuera de manière non négligeable au développement durable des points de vue économique, social et environnemental;

5. se félicite que le Conseil européen ait de nouveau confirmé l'importance de la ratification du protocole de Kyoto et de son entrée en vigueur avant le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg; estime que l'UE devrait déployer des efforts accrus pour mettre en œuvre la stratégie de développement durable définie au Conseil européen de Göteborg afin de parvenir à un équilibre entre ses dimensions économique, sociale et environnementale; estime par conséquent qu'elle devrait convenir de mesures concrètes telles qu'un calendrier d'action, des objectifs, davantage d'indicateurs et des actions de suivi; appelle à nouveau à une préparation aussi complète que possible au sein des institutions de l'Union européenne, y compris une pleine association du Parlement, pour le suivi du processus de Lisbonne et de Göteborg, ainsi que pour la préparation du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg; à cet égard, exprime ses très profondes inquiétudes sur le programme américain concernant le changement climatique et réaffirme son adhésion au processus de Kyoto;

6. estime que la tendance actuelle consiste de plus en plus souvent à définir des objectifs de plus en plus vastes qu'il convient d'atteindre d'un sommet à l'autre et que l'accent doit être placé sur la réalisation d'objectifs concrets et réalistes afin de promouvoir la croissance économique en Europe;

#### *Maintien de l'élan*

7. considère que la relance mondiale qui s'ébauche offre une occasion non négligeable de renforcer la coordination des politiques économiques et de réaffirmer une stratégie de politique économique bien définie fondée sur la croissance, des politiques macroéconomiques axées sur la stabilité et la poursuite des progrès dans la voie des réformes économiques; reconnaît la nécessité de renforcer la politique européenne en matière économique et d'investissement pour stimuler l'investissement public et privé et l'emploi au moyen d'une coordination économique pertinente;

8. attend des États membres, en se félicitant de l'engagement pris par le Conseil européen en ce qui concerne le pacte de stabilité et de croissance, qu'ils procèdent aux réformes nécessaires pour réaliser l'objectif à moyen terme du quasi-équilibre ou de l'excédent d'ici à 2004;

9. soutient, dans le contexte de l'important défi que constitue le vieillissement de la population, l'appel lancé par le Conseil en faveur d'une accélération de la réforme des régimes de pension, à l'effet d'assurer qu'ils soient durables sur le plan financier et qu'ils répondent à leurs objectifs sociaux; est d'avis qu'une nouvelle stratégie à caractère pluridisciplinaire est nécessaire et demande par conséquent à être dûment associé à l'élaboration par le Conseil et par la Commission du rapport commun sur les pensions destiné au Conseil européen du printemps 2003; prend note de la première avancée du Conseil européen afin de décourager la retraite anticipée et d'accroître les chances des travailleurs âgés de se maintenir sur le marché du travail;

10. réaffirme que la réalisation des objectifs de Lisbonne en matière d'emploi et d'économie européenne fondée sur la connaissance constitue un élément clé de la stratégie; souligne que les réformes doivent déboucher sur de meilleurs emplois, pour créer une économie de la connaissance, et que, dès lors, des investissements substantiels dans les personnes et dans leur potentiel, en particulier sous la forme de l'éducation, de la formation et de l'éducation et formation tout au long de la vie, sont essentiels;

11. se félicite qu'ait été reconnu le rôle des PME en tant que principal moteur d'innovation mais rappelle au Conseil européen que c'est aux États membres qu'il incombe de mettre en œuvre la quasi-totalité des actions définies dans la Charte européenne des petites entreprises;

#### *Politiques actives visant le plein emploi*

12. reconnaît que, dans certains États membres, la transformation d'un marché de l'emploi rigide en un marché plus souple, équilibré et stable se fait malheureusement attendre; se félicite de l'intention du Conseil européen de revoir les orientations pour l'emploi et les mesures visant à améliorer la qualité de

Mercredi, 20 mars 2002

la formation professionnelle; insiste sur le fait que, puisque le progrès économique et le progrès social doivent se soutenir mutuellement, ces réformes doivent être assurées en coopération étroite avec les partenaires sociaux; prend acte de la volonté exprimée d'associer davantage les travailleurs aux changements qui les concernent; demande au Conseil européen d'adopter à Séville un nouvel instrument de la BEI en vue de comptes formation individuels / projets d'éducation et de formation tout au long de la vie;

13. rappelle que le Conseil «Emploi et politique sociale» du 7 mars 2002 avait souligné la nécessité d'œuvrer pour l'égalité des sexes en facilitant pour les femmes et les hommes l'entrée et le maintien sur le marché du travail et qu'il avait invité à prendre de nouvelles mesures en vue de concilier vie familiale et travail, en particulier par la fourniture de services de garde des enfants et des autres personnes dépendantes; se félicite donc des conclusions du Conseil européen de Barcelone qui invitent les États membres à mettre en place, conformément à leur systèmes nationaux, des structures d'accueil des enfants d'ici à 2010;

#### *Connecter les économies européennes*

14. estime que le processus de libéralisation, qui étendra la concurrence aux industries de réseaux, peut et doit s'accomplir dans le respect total de services d'intérêt général de haute qualité ainsi que de normes de sécurité rigoureuses; dès lors, se félicite vivement des décisions capitales prises à Barcelone pour garantir la grande qualité des services publics dans l'Union européenne, point fondamental pour les citoyens et pour la cohésion territoriale et sociale;

15. se félicite de l'accord conclu dans le secteur de l'énergie et attend la réaction du Conseil aux décisions du Parlement européen en première lecture du texte concernant l'ouverture du marché intérieur de l'électricité et du gaz naturel; attend du prochain Conseil européen qu'il arrête une date pour l'ouverture du marché de l'énergie pour les ménages; estime que la réalisation du marché intérieur et une libéralisation accrue dans des secteurs clés tels que l'énergie ne sont pas une fin en soi, mais qu'elles peuvent simplement être un moyen d'arriver à une croissance plus compétitive, qualitative et durable, avec plus de cohésion sociale et des services de meilleure qualité, moins coûteux et plus efficaces pour les citoyens;

16. réaffirme l'importance du projet Galileo et se félicite du rôle joué par la présidence espagnole et par la Commission pour obtenir une avancée en ce qui concerne ce projet ambitieux, et invite instamment les États membres à commencer sans délai les travaux préparatoires, de manière à rattraper le temps perdu;

17. se félicite des progrès accomplis dans la création d'un «ciel européen unique» avant 2004, ce qui garantira un espace européen très efficace et un niveau de capacité répondant à l'attente des usagers;

18. approuve l'appui apporté à la mise en œuvre rapide du «deuxième paquet ferroviaire», à l'effet d'ouvrir à la concurrence la fourniture des services, et en ce qui concerne les autres réseaux et moyens de transport;

19. prend acte de la manière dont la présidence espagnole a accéléré l'intégration des marchés financiers et cherché à récolter les avantages d'une canalisation efficace de l'épargne en réduisant les coûts d'accès aux capitaux afin d'encourager l'investissement dans l'UE;

20. se redit convaincu que les accords dégagés en ce qui concerne les propositions Lamfalussy permettront le respect des objectifs et des échéances du plan d'action pour les services financiers; escompte, dans ce contexte, recevoir rapidement la position commune du Conseil sur les régimes de pension professionnels;

21. se félicite de voir relancée l'initiative relative à l'Europe électronique à travers un plan d'action e-Europe 2005 pour les citoyens et les entreprises; estime que pour remédier à la lenteur de mise en place du commerce électronique, il conviendrait en priorité de transposer la législation-cadre de l'Union, d'encourager l'infrastructure à large bande par des mesures favorisant la concurrence et d'assurer la sécurité des transactions en ligne et des réseaux;

#### *Économie compétitive fondée sur la connaissance*

22. félicite le Conseil européen d'avoir reconnu qu'il y avait lieu d'augmenter globalement les dépenses de recherche, développement et innovation à l'effet d'approcher les 3 % du PIB d'ici à 2010; espère voir se resserrer davantage les liens entre la recherche financée par l'UE et l'innovation dans les entreprises, notamment dans le domaine des technologies propres;

**Mercredi, 20 mars 2002**

23. est d'avis que le Conseil européen aurait pu se montrer plus ambitieux et approuver la proposition de la Commission soumise en temps utile relative à un plan d'action pour les sciences du vivant et la biotechnologie qui tiennent compte des problèmes environnementaux et éthiques qui se posent; regrette profondément que les échéances pour l'adoption du brevet communautaire et l'actualisation des dispositions relatives aux marchés publics n'aient pas été respectées et espère que la mise au point définitive ne subira aucun retard supplémentaire;

24. lance une mise en garde, à propos des pistes définies pour le développement des systèmes nationaux d'éducation à tous les niveaux, contre une mise en avant excessive des qualifications professionnelles au détriment d'autres objectifs de l'éducation tels que les aptitudes sociales et le civisme, l'apprentissage des langues étrangères et la compréhension des cultures;

#### *Amélioration des méthodes de travail*

25. se félicite de l'engagement pris par le Conseil européen de présenter une solution, pour le Conseil européen de Séville, au grave problème des méthodes de travail du Conseil, en ce compris le non-respect par les autres formations du Conseil des engagements et délais que celui-ci s'assigne;

26. invite le Conseil et la Commission à se joindre à lui, soulignant sa volonté de s'acquitter de sa responsabilité législative et de travailler avec célérité, pour adopter un ensemble d'orientations afin de rendre le processus législatif européen plus efficace et plus transparent;

27. estime que ces travaux devraient s'étendre à la révision de la méthode ouverte de coordination entre les États membres dans des domaines comme ceux des pensions, des soins de santé et de l'éducation, pour faire en sorte que le Parlement européen soit pleinement associé aux travaux du Conseil et de la Commission dans ces domaines;

28. invite le Conseil européen à exploiter les résultats du Conseil européen de Barcelone et à reconnaître la nécessité de la coopération entre les institutions de la Communauté, ainsi qu'avec les États candidats, pour que la stratégie politique annuelle, la stratégie de Lisbonne et les orientations afférentes soient à l'avenir coordonnées entre elles;

29. se félicite du soutien du Conseil européen au dialogue politique avec le Parlement européen; dans ce contexte, attend avec impatience la mise en place d'un groupe de travail interinstitutionnel sur la simplification administrative avant la présentation du plan d'action de la Commission;

30. salue l'initiative du secrétaire général du Conseil, M. Javier Solana, en accord avec le président du Conseil, consistant à prendre tous les contacts appropriés avec les membres du Conseil européen en vue de soumettre un rapport au Conseil européen de Séville en juin 2002 et d'y proposer des mesures spécifiques afin d'améliorer l'efficacité du Conseil et d'assurer une plus grande transparence du processus législatif.

## **II. Autres questions**

### *Moyen-orient*

31. se félicite des termes de la déclaration du Conseil européen de Barcelone sur le Moyen-Orient, qui coïncide avec son diagnostic sur la gravité de la situation; demande un cessez-le-feu immédiat et l'arrêt de toute violence, persuadé qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit et que seuls la négociation et le dialogue peuvent ramener la paix et la sécurité dans la région;

32. salue avec le Conseil européen la résolution n°1397 du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que l'initiative présentée par le prince héritier Abdallah d'Arabie Saoudite; réaffirme qu'il est disposé à jouer le rôle de médiateur, avec les autres interlocuteurs internationaux, la Ligue arabe, les pays de la région, les États-Unis, les Nations unies et la Russie;

33. presse par conséquent les autorités israéliennes et palestiniennes de passer à une nouvelle phase en acceptant la présence d'observateurs internationaux, en commençant de nouvelles négociations sur la base de la résolution n° 1397 du Conseil de sécurité des Nations unies et de la récente initiative prise par l'Arabie Saoudite et en combattant le terrorisme et la violence aveugle contre la population civile;

Mercredi, 20 mars 2002

34. réitère sa demande relative au retrait immédiat et effectif de l'armée israélienne des territoires placés sous le contrôle de l'Autorité palestinienne et à la fin des exécutions extrajudiciaires; demande à l'Autorité palestinienne d'assumer toutes ses responsabilités en matière de lutte contre le terrorisme; demande à Israël de lever les mesures d'isolement à l'encontre du peuple palestinien, de geler les colonies et de respecter la quatrième convention de Genève;

35. exprime, finalement, sa disponibilité et soutient l'initiative prise par son président d'offrir le siège du Parlement européen comme forum de paix et de rencontre entre Shimon Peres et Yasser Arafat;

#### *Serbie – Monténégro*

36. se félicite de l'accord conclu le 14 mars 2002 à Belgrade par les dirigeants serbes et monténégrins sur le principe d'une entité constitutionnelle unique pour la Serbie et le Monténégro, grâce aux bons offices du haut représentant pour la PESC; espère que la mise en œuvre de cet accord sera une contribution décisive à la stabilité de la région; convient avec le Conseil européen de soutenir la mise en œuvre de l'accord via le processus de stabilisation et d'association, dans le plein respect de la politique de conditionnalité;

#### *Zimbabwe*

37. convient avec le Conseil européen qu'on ne peut pas considérer le scrutin qui vient d'avoir lieu comme des élections libres et régulières; dénonce le gouvernement du Zimbabwe comme responsable des irrégularités accablantes qui se sont produites; félicite la population de ce pays pour son comportement civique, pacifique et démocratique, et exprime sa préoccupation à l'égard des menaces de violation des droits civils et politiques; considère que l'Union européenne ne peut pas abandonner ce pays et doit engager les efforts nécessaires pour aider le Zimbabwe à s'acheminer vers la démocratie et l'État de droit;

#### *Monterrey*

38. se félicite, dans le contexte de la conférence de Monterrey, de l'accord conclu par les ministres des affaires étrangères au sujet de l'aide pour le développement (APD), non sans souligner que, si l'objectif d'arriver à un pourcentage moyen de 0,39 % du PNB, au niveau de l'UE, pour 2004 est un premier pas important, l'engagement est celui de porter l'APD à 0,7 % du PNB, conformément à l'objectif fixé par l'ONU;

#### *Gibraltar*

39. se félicite de la relance du processus de Bruxelles de 1984 sur Gibraltar; soutient les tentatives des gouvernements britannique et espagnol visant à conclure un accord avant l'été 2002 et invite la Commission à étudier les possibilités pour l'Union européenne d'appuyer tout accord conclu;

\*

\* \*

40. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil européen, au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres et des pays candidats.

---